



RECYCLAGE PRATIQUE INTERVENTION SUR FEUX INDUSTRIELS - 1^{ER} RECYCLAGE

Ref : RIF1 (Mars 2025)

Nature de la formation : Action de formation

Durée : 1 journée

A qui s'adresse la formation :

Le RIF1 s'adresse à toutes les personnes ayant effectué le stage de niveau 1 ou 2 et souhaitant effectuer un recyclage terrain.

Le RIF est à renouveler tous les 3 ans pour satisfaire l'obligation de formation périodique d'intervention sur des feux réels.

Public en situation de handicap :

Notre référent handicap est à votre disposition : accueil.handicap@gesip.com

Objectifs du stage :

Se perfectionner et acquérir des techniques complémentaires d'intervention lors d'exercices sur feux réels.

Objectifs pédagogiques :

- S'intégrer dans un cadre général d'intervention par le biais de mises en situation scénarisées
- Avoir une mise à jour des techniques d'intervention et un retour d'expérience collectif
- Savoir réagir face à une situation qui évolue et analyser les risques inhérents à un évènement de grande nature tout en déterminant les priorités d'actions
- Approfondir les techniques d'intervention, les règles de sécurité et d'engagement

Prérequis :

- Avoir suivi un stage niveau 1 ou 2 du cursus Intervention Feux Industriels Gesip ou avoir suivi un stage RIF depuis moins de 3 ans.

Système de validation des acquis :

- Validation des acquis de la formation lors d'un test final (format QCM)



Organisation par thèmes :

Jour 1	
08h00	Accueil des stagiaires Présentation de Gesip Objectifs de la formation Tour de table, attentes des participants Rappels des connaissances Démonstration mousse avec EPPM TP flux thermique Feu de caniveau Feu de 100 m ²
12h00	Repas
13h15	Feu alimenté rack aérien Feu de poste de chargement de camion-citerne Evaluation des acquis (QCM) Débriefing – Evaluation de satisfaction
16h00	Fin de la formation

Note : Les mises en situations mentionnées sur ce programme, sont susceptibles d'être adaptées par les formateurs ou remplacées par des ateliers équivalents, en cas de nécessités techniques ou en fonction des conditions météorologiques.

Template : Révision 4 (23/09/2024)